

**COMMUNE DE BARTENHEIM**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019**

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**POINT 02 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 5 MARS 2019**

**POINT 03 – FINANCES**

**03-01 Comptes de gestion 2018**

03-01-01 Commune

03-01-02 Eau

03-01-03 Photovoltaïque

**03-02 Election d'un(e) président (e) de séance pour le vote du compte administratif**

**03-03 Comptes administratifs – exercice 2018**

03-03-01 Compte Commune

03-03-02 Compte service d'eau

03-03-03 Compte Photovoltaïque

**03-04 Affectation des résultats**

03-04-01 Compte Commune

03-04-02 Compte Service d'eau

03-04-03 Compte Photovoltaïque

**03-05 Budgets primitifs 2019**

03-05-01 Budget Commune

03-05-02 Budget Service d'eau

03-05-03 Budget Photovoltaïque

**03-06 Vote des taux des taxes directes locales**

**03-07 Prix de vente de l'eau**

**03-08 Rapport sur l'eau 2018**

**03-09 Subventions communales**

03-09-01 Subvention association La Clef

03-09-02 Subventions activités culture loisirs divers

03-09-03 Subventions activités sportives

03-09-04 Subventions scolaires

**03-10 Taxes de location des compteurs d'eau**

**03-11 Bilan des cessions et acquisitions foncières 2018**

**03-12 Tarifs Atout sport vacances été 2019 – nouvelles grilles tarifaires**

**03-13 Travaux de VRD et aménagement qualitatifs – travaux de rénovation de la mairie – autorisation d'ester en justice pour une requête en référé expertise**

**POINT 04 – URBANISME**

**04-01 Fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le Syndicat Mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le**

**syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben et création du Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental**

**POINT 05 – DIVERS**

**PRESENTS**

**M. Le Maire**

Jacques GINTHER

**MM. les Adjoint**

Gabriel ARNOLD

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jeannot SCHURRER

Isabelle HEITZ

Jean-Luc WENDLING

Rachel KOHLER

**MM. les Conseillers Municipaux**

Alain HEINRICH

Evelyne MEGEL

Monique HERRMANN

Sandra LOLL (absente points 01 à 03-02)

Philippe KIELWASSER (absent points 01 à 03-04-03)

Claude HASSLER

Luigi CORTINOVIS

Claudine STENGEL

Jérôme NOEGLENN

Laëtitia HOLDER

Béatrice MEYER

Lionel MIGNAN

Philippe FOURMI

Philippe HAAS

Ariane RINQUEBACH

Jean-Armand TRUCHETET

**VOTES PAR PROCURATION**

**M. Luc BOSTAETTER** adjoint a donné procuration de voter en son nom à M. Gabriel ARNOLD, adjoint

**Mme Anne SATTLER** a donné procuration de voter en son nom à Mme Laetitia HOLDER

**Mme Régine SCHERMESSER** a donné procuration de voter en son nom à M. Jérôme NOEGLENN

**ABSENTE EXCUSEE**

**Mme La Conseillère Municipale**

Christelle BISSELBACH

**SECRÉTAIRE**

**M. Tugdual LAOUENAN**

Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

**POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**POINT 02 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 5 MARS 2019**

Le procès-verbal de la séance du mardi 5 mars 2019 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

**POINT 03 – FINANCES****03-01 Comptes de gestion 2018**

## 03-01-01 Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté les identités de valeurs entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion correspondant, que les titres émis et les mandats de paiement, opérations d'ordre, ont tous bien été exécutés.

Sur la base de ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, Monsieur le Maire déclare, à l'unanimité du conseil municipal, que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 03-01-02 Eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté les identités de valeurs entre le compte administratif Eau et le compte de gestion correspondant, que les titres émis et les mandats de paiement, opérations d'ordre, ont tous bien été exécutés.

Sur la base de ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, Monsieur le Maire déclare, à l'unanimité du conseil municipal, que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 03-01-03 Photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté les identités de valeurs entre le compte administratif photovoltaïque et le compte de gestion correspondant, que les titres émis et les mandats de paiement, opérations d'ordre, ont tous bien été exécutés.

Sur la base de ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, Monsieur le Maire déclare, à l'unanimité du conseil municipal, que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**03-02 Election d'un(e) président(e) de séance pour le vote du compte administratif**

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder le temps de l'examen et du vote des points des comptes administratifs Commune, Eau, et Photovoltaïque, à l'élection d'un(e) président(e) de séance.

Il propose de nommer Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, à ce poste

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-03 Comptes administratifs – exercice 2018**

## 03-03-01 Compte Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 4 février 2019 ;

Sous la présidence de Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, le conseil municipal est invité à approuver les résultats du compte administratif se présentant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 609 187,13
Recettes de fonctionnement	4 697 801,84

**Excédent de fonctionnement**                      **1 088 614,71**

Dépenses d'investissement                      2 255 758,14

Recettes d'investissement                      1 315 481,68

Pour mémoire :

Etat des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2018 :    753 276,00

Etat des recettes d'investissement engagées non émises au 31/12/2018 :        1 066 000,00

**Déficit d'investissement**                      **627 552,46**

Excédent global de clôture                      461 062,25

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
4 abstentions (Lionel MIGNAN, Béatrice MEYER, Philippe HAAS, Ariane RINQUEBACH)  
(M. Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote)

03-03-02 Compte service d'eau

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 4 février 2019 ;

Sous la présidence de Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, le conseil municipal est invité à approuver les résultats du compte administratif se présentant comme suit :

Dépenses d'exploitation                      562 064,91

Recettes d'exploitation                      1 026 566,59

**Excédent de fonctionnement**                      **464 501,68**

Dépenses d'investissement                      133 128,79

Recettes d'investissement                      122 402,67

**Déficit d'investissement**                      **10 726,12**

Excédent global de                      453 775,56

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
(M. Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote)

03-03-03 Compte Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 4 février 2019 ;

Sous la présidence de Mme Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe aux finances, le conseil municipal est invité à approuver les résultats du compte administratif se présentant comme suit :

Dépenses d'exploitation                      33 259,08

Recettes d'exploitation                      70 804,12

**Excédent de fonctionnement**                      **37 545,04**

Dépenses d'investissement                      32 025,60

Recettes d'investissement                      24 590,49

**Déficit d'investissement**                      **7 435,11**

Excédent global de clôture                      30 109,93

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
(M. Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote)

**03-04 Affectation des résultats**

## 03-04-01 Compte Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 4 février 2019 ;

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2019, comme suit :

Au compte 1068 (investissement), la somme de	641 000,00
De maintenir en section de fonctionnement, la somme de	447 614,71

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
4 abstentions (Lionel MIGNAN, Béatrice MEYER, Philippe HAAS, Ariane RINQUEBACH)

## 03-04-02 Compte Service d'eau

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 4 février 2019

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2019, comme suit :

Au compte 1068 (investissement), la somme de	11 000,00
De maintenir en section de fonctionnement, la somme de	435 501,68

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

## 03-04-03 Compte Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 4 février 2019 ;

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2019, comme suit :

Au compte 1068 (investissement), la somme de	8 000,00
De maintenir en section de fonctionnement, la somme de	29 545,04

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-05 Budgets primitifs 2019**

## 03-05-01 Budget Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 26 février 2019 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1°) d'approuver en vote par chapitre le budget primitif 2019, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses

Dépenses de fonctionnement	4 546 478,00
Dépenses d'investissement	3 053 054,00
Total	7 599 532,00

Recettes

Recettes de fonctionnement	4 546 478,00
Recettes d'investissement	3 053 054,00
Total	7 599 532,00

Budget équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement au montant global de sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-deux euros.

2) d'approuver le versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes aux taux maximum autorisés par le Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants sont inscrits au compte 6531

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
4 abstentions (Lionel MIGNAN, Béatrice MEYER, Philippe HAAS, Ariane RINQUEBACH)

03-05-02 Budget Service d'eau

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 26 février 2019 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 de l'eau et qui s'équilibre comme suit :

Dépenses

Dépenses d'exploitation	1 233 800,00
Dépenses d'investissement	254 200,00
<b>Total</b>	<b>1 488 000,00</b>

Recettes

Recettes d'exploitation	1 233 800,00
Recettes d'investissement	254 200,00
<b>Total</b>	<b>1 488 000,00</b>

Budget équilibré en sections d'exploitation et d'investissement au montant global d'un million quatre cent quatre-vingt-huit mille euros.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

03-05-03 Budget Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 26 février 2019 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 photovoltaïque et qui s'équilibre comme suit :

Dépenses

Dépenses d'exploitation	73 600,00
Dépenses d'investissement	68 600,00
<b>Total</b>	<b>142 200,00</b>

Recettes

Recettes d'exploitation	73 600,00
Recettes d'investissement	68 600,00
<b>Total</b>	<b>142 200,00</b>

Budget équilibré en sections d'exploitation et d'investissement au montant global de cent quarante-deux mille deux cent euros.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-06 Vote des taux des taxes directes locales**

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 26 février 2019 ;  
 Considérant le maintien des taux exposé lors du débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2019, part de taux communal inchangé depuis 2009.

Taxe d'habitation	22,36 %
Taxe sur le Foncier Bâti	15,45 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	66,83 %

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-07 Prix de vente de l'eau**

Vu la délibération du 27 mars 2018 fixant le prix de vente de l'eau

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir le prix de l'eau à **1,3270 € hors taxe, soit 1,40 € TTC arrondi (TVA à 5,5%)**, à appliquer à compter de la facturation du premier semestre 2019 et de fixer les frais de gestion à 4 € HT

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-08 Rapport sur l'eau 2018**

Vu les dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

M le Maire Jacques GINTHER donne lecture au conseil municipal du rapport annuel du service public d'eau potable présenté au titre de l'exercice 2018. Il propose au conseil municipal de l'approuver.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-09 Subventions communales**

03-09-01 Subvention association La Clef

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Association la Clef

Vu la demande de l'Association la Clef

Vu l'examen par la commission des finances en date du mardi 26 février 2019

Monsieur le Maire invite le conseil municipal :

1°) à accorder et l'autoriser à verser une subvention de 689 260 € à l'Association La Clef, selon le tableau ci-dessous

2°) à fixer pour la partie Accueil de Loisirs, le montant de 3,50 €, par jour et par enfant de Bartenheim, (le montant plafond prévu de 4 500 € étant modifié selon l'état nominatif des enfants de la commune).

<b>BARTENHEIM BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
<b>ASSOCIATION LA CLEF</b>		
<b>C/6574</b>		
<b>FONCTIONS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>BP 2019</b>
64	La Clef Périscolaire+Multi Accueil	681 760,00
64	Culture	3 000,00
64	La Clef Centre Aéré	4 500,00
<b>TOTAL en €</b>		<b>689 260,00</b>

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
(Mme Laetitia HOLDER quitte la séance lors de l'examen de ce point et ne participe pas au vote)

03-09-02 Subventions activités culture loisirs divers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tableau des subventions détaillées pour le domaine culture loisirs divers pour l'exercice 2019 et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits aux comptes 657351, 657362, et 6574

2°) de l'autoriser à les verser selon le tableau ci-dessous :

<b>BARTENHEIM</b>		
<b>CULTURE - DIVERS</b>		
<b>C/6574</b>		
<b>FONCTIONS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>BP 2019</b>
O25	ADPC Protection civile	1 000
O25	CALAIR Aéromodélisme	1 000
60	Amicale des Donneurs de sang	100
O20	Amicale du Personnel Communal	10 030
O25	ARCOBA	1 000
O25	Chorale Ste-Cécile La Chaussée	100
O25	CINE Petite Camargue	2 000
O25	Comité des Fêtes	2 100
O25	Conseil de Fabrique	2 000
O25	Association Culture et Loisirs	1 000
O25	Association Flaschaputzers	100
O25	FNACA	50
O20	Groupement d'Action Sociale	2 605
61	Association Le Lierre	100
311	Musique Union Elèves	1 525
311	Musique Union Harmonie	4 800
311	Musique Union Ecole	20 000
O25	Société d'Histoire de Bartenheim	300
O25	Association Gugg'Artepfel	100
O25	Association Cactus	100
<b>TOTAL en €</b>		<b>50 010</b>

**C/657362**

	Centre Communal d'Action Sociale	15 000
<b>TOTAL en €</b>		<b>15 000</b>

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
(M Gabriel ARNOLD adjoint, Mme Monique HERRMANN quittent la séance et ne prennent pas part au vote, M NOEGLENN n'exerce pas le vote par procuration de Mme Régine SCHERMESSER)

03-09-03 Subventions activités sportives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1 - d'approuver le tableau des subventions pour activités sportives associatives pour l'exercice 2019 et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574



## 2 - de l'autoriser à les verser

Les associations sportives qui ont des licenciés reçoivent des subventions calculées conformément au barème adopté par le Conseil départemental Service des Sports, qui fixe le montant des subventions (aide du Département est subordonnée au versement d'un montant au moins équivalent par la Commune, pour les associations comptant au moins 10 licenciés)

<b>BARTENHEIM</b>		<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>	
		<b>SPORT</b>	
<b>C/6574</b>			
<b>FONCTIONS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>BP 2019</b>	
411	Club d'Arts Martiaux	1 000	
411	C2B Club Badminton	1 000	
411	FC Bartenheim	18 000	
411	Société de Gymnastique	20 000	
411	Sport Adapté	400	
411	Sport adapté-Foot	800	
411	Sport Adapté-Gymnastique	1 600	
411	Sport Adapté-Tennis	200	
411	Tennis Club	2 000	
411	La Boule de Bart	100	
411	Société de pêche	100	
411	Team Endurance	500	
<b>TOTAL en €</b>		<b>45 700</b>	

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité  
(M Céline CHRISTE-SOULAGE adjointe, M Philippe KIELWASSER, M Philippe FOURMI, Mme Ariane RINQUEBACH quittent la séance et ne prennent pas part au vote)

## 03-09-04 Subventions scolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1 - d'approuver le tableau des subventions pour les écoles, de l'exercice 2019, et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 657361

## 2 - de l'autoriser à les verser

Il est noté que la commune continue à verser les subventions pour le sport à l'école selon le barème qui prévalait quand le département subventionnait encore l'USEP

<b>BARTENHEIM</b>		<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>	
		<b>ECOLES</b>	
<b>C/657361</b>			
<b>FONCTIONS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>BP 2019</b>	
2121	USEP Licenciés - Ecole Charles Péguy	250	
2122	USEP Licenciés - Ecole Victor Hugo	51	
22	Lycée Jean Mermoz	209	
22	Collège Don Bosco - Landser	152	
22	Collège René Schickelé - St Louis	19	
22	Collège des Missions - Blotzheim	57	
22	Collège Gérard De Nerval - Village-Neuf	38	
<b>TOTAL en €</b>		<b>776</b>	

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-10 Taxes de location des compteurs d'eau**

Vu la délibération du 22 octobre 2001 fixant le coût de location des compteurs d'eau

Vu la délibération du 27 mars 2018 fixant le dernier tarif de location des compteurs d'eau

Monsieur le maire propose de maintenir à l'identique, les taxes de location des compteurs d'eau, selon le barème suivant :

**Compteurs de 15 à 20 mm** : location annuelle de 5,7820 € HT, soit 6,10 € TTC arrondi

**Compteurs de 25 à 32 mm** : location annuelle de 11,564 € HT soit 12,20 € TTC arrondi

**Compteurs de 50 à 80 mm** : location annuelle de 57,82 € HT soit 61 € TTC.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**03-11 Bilan des cessions et acquisitions foncières 2018**

Monsieur le Maire rend compte du bilan des cessions et acquisitions foncières de l'année 2018 :

- ✓ Conseil du 10 juillet 2018 :
  - Point 05-01 : acquisition gracieuse parcelle agricole (haie) lieu-dit Kirchhalle parcelle n°98 section 16 de 6,31 ares, au bout de la rue des Tuileries
  - Point 05-02 : Acquisition à l'euro symbolique par rétrocession de DOMIAL de la parcelle 411 section 8 de 16,16 ares, voirie de l'ancien lotissement les Violettes à Bartenheim la Chaussée
- ✓ Acquisition par arrêté de préemption n°154 du 20/09/2018 pour un montant de 360 000 € de la parcelle n°215 section1 au 6, place de la République pour reloger l'école de musique

Le conseil municipal, à l'unanimité, en prend acte

**03-12 Atout Sport vacances été 2019 – nouvelles grilles tarifaires**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le détail des tarifs d'Atout Sports été 2019, se présentant sous la forme de deux tableaux, semaines du 8 au 26 juillet puis séjour en Corse

ATOUT SPORT Juillet 2019 : Programme des semaines et formules proposées / Du 8 Juillet au 26 Juillet 2019						
Programme	Formules proposées	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
Semaine du 8 au 12 Juillet 2019 Stage " Aqua'Sensations "	Inscription semaine complète / repas compris	80	89	99	110	122
		92	103	114	126	140
Semaine du 15 au 19 Juillet 2019 Semaine "Choisir c'est s'épanouir ! "	Inscription semaine complète / repas compris	90	100	111	123	137
		104	115	128	142	157
	Inscription semaine complète avec stage aéromodélisme / repas compris	90	100	111	123	137
		104	115	128	142	157
	Inscription stage Aéromodélisme (4 Séances)	53	59	65	72	80
		61	67	75	83	92
Inscription stage VTT / repas compris (3 jours)	110	122	135	150	166	
	126	140	155	172	191	
Semaine du 22 au 26 Juillet 2019 Semaine "Multi activités"	Inscription semaine complète Multi activités / repas compris	90	100	111	123	137
		104	115	128	142	157
	Inscription semaine complète Multi activités avec stage football / repas compris	90	100	111	123	137
		104	115	128	142	157
	Inscription stage football (4 Séances)	32	36	40	44	49
		37	41	46	51	57
Tarifs jeunes extérieurs de Bartenheim	* Revenus mensuels des ménages y compris pensions alimentaires (exprimés en euros)					200

Nombre d'enfants inscrits	Revenus mensuels déclarés du ménage *	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
		1 enfant inscrit	M<1800	1800 <M<3000	3000<M<4500	4500<M<7000
2 enfants inscrits	M<2300	2300<M<3400	3400<M<5000	5000<M<8500	M>8500	
3 enfants ou plus inscrits	M<3000	3000<M<4100	4100<M<5500	5500<M<10000	M>10000	
<b>ATOUT SPORT SEJOUR CORSE 2019 : Programme de la semaine et formules proposées / Du 29 Juillet au 03 Aout 2019</b>						
Programme	Tarifs	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
Séjour CORSE	Montant total	323	358	398	441	490
	Montant total	371	412	457	508	564
* Revenus mensuels des ménages y compris pensions alimentaires (exprimés en euros)						
Montant des arrhes à verser lors de la pré-inscription	Arrhes	161	179	199	221	245
	Arrhes	186	206	229	254	282
Tarifs jeunes extérieurs de Bartenheim						

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

### **03-13 Travaux de VRD et aménagement qualitatifs – travaux de rénovation de la mairie – autorisation d'ester en justice pour une requête en référé expertise**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'engager une requête en référé expertise contre la SàRL Travaux Publics du Pays de Sierentz et le cabinet d'architectes Serge Gaussin & Associés de Mulhouse afin de nommer un expert pour analyser et trouver une solution aux désordres constatés en extérieur sur les dalles de granit de la rampe handicapée, des escaliers et sur les supports de garde-corps.

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

### **POINT 04 – URBANISME**

#### **04-01 Fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben et création du syndicat mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental**

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières,

Vu les statuts du syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Hardt Sud,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Sauruntz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muehlgraben,;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;

Vu le projet de délibération du comité syndical approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion des cinq structures précitées et le projet de nouveaux statuts,

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, acté en janvier 2019,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- d'approuver les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,
- de renoncer à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération point 04-01 du 24 avril 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,
- de désigner M Gabriel ARNOD adjoint en tant que délégué titulaire et M Jean-Luc WENDLING adjoint en tant que délégué suppléant
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

#### **POINT 05 – DIVERS**

05-01 Motion demande d'acceptation de dérogations à la carte scolaire collège pour les enfants de Bartenheim la Chaussée

La présente motion compte affirmer le soutien des élus de Bartenheim aux parents d'élèves de La-Chaussée dont les enfants sont affectés pour la rentrée 2019 au collège Forlen de Saint-Louis, dans le cadre de la nouvelle carte scolaire du secteur des Trois Frontières. Les parents souhaitent déroger à ce dispositif en demandant l'inscription de leurs enfants au collège Dolto de Sierentz qui était précédemment leur collège de secteur.

Vu la compétence du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la définition des secteurs de recrutement, qui l'a amené, en raison de fortes tensions de trois établissements à l'horizon 2022/2023, à proposer une stratégie en deux temps,

Vu l'adoption des mesures de carte scolaire présentées au Conseil Départemental de l'Education Nationale, en présence des associations de représentants de parents d'élèves, en date du 17 décembre 2018, et qui acte que le secteur de Bartenheim La-Chaussée soit rattaché au collège Forlen de Saint-Louis,

Vu que ces décisions sont temporaires en attendant l'ouverture d'un nouveau collège sur la commune de Kembs, à l'horizon 2024/2025, et une nouvelle étude des périmètres de recrutement,

Vu la possibilité qui est donnée aux parents d'élèves de Bartenheim La-Chaussée de faire une demande de dérogation que les services de l'Education Nationale, afin d'accompagner ces nouvelles mesures, examineront au cas par cas et en fonction des places disponibles,

Vu que les parents qui souhaitent une admission dans un autre collège doivent présenter leur demande entre le 26 mars et le 2 avril 2019,

Vu la logique d'un transport en bus unique vers un même collège pour tous les enfants de La-Chaussée,

Vu que les élèves de La-Chaussée, suivant la filière bilingue à l'école élémentaire de Bartenheim-Centre, sont censés poursuivre leur cursus dans le collège qui assure la continuité de l'enseignement bilingue,

Vu la nécessité de regrouper les fratries en un même établissement,

Vu la demande des élus de Bartenheim, dont les deux quartiers du Centre et de La-Chaussée constituent une seule et même entité administrative, d'affirmer la pleine unité de la commune et de défendre le principe d'équité pour chaque administré,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le vœu sur la base des éléments suivants :

- *Que l'ensemble des dérogations demandées par les parents d'élèves de Bartenheim La-Chaussée pour l'admission des enfants au collège Dolto à la rentrée 2019 soit accepté sans distinction de critère par l'Inspection d'Académie du Haut-Rhin et sa Directrice Académique*
- *Que l'examen de ces demandes soit effectué dans la période du 26 mars au 2 avril 2019, afin d'en informer les parents dans les meilleurs délais*
- *Que la demande de soutien du Conseil Municipal à ces demandes de dérogations, dans un esprit d'apaisement, soit comprise par les services de l'Education Nationale*

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

#### **POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **POINT 02 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 5 MARS 2019**

#### **POINT 03 – FINANCES**

##### **03-01 Comptes de gestion 2018**

03-01-01 Commune

03-01-02 Eau

03-01-03 Photovoltaïque

##### **03-02 Election d'un (e) président (e) de séance pour le vote du compte administratif**

##### **03-03 Comptes administratifs – exercice 2018**

03-03-01 Compte Commune

03-03-02 Compte service d'eau

03-03-03 Compte Photovoltaïque

##### **03-04 Affectation des résultats**

03-04-01 Compte Commune

03-04-02 Compte Service d'eau

03-04-03 Compte Photovoltaïque

##### **03-05 Budgets primitifs 2019**

03-05-01 Budget Commune

03-05-02 Budget Service d'eau

03-05-03 Budget Photovoltaïque

##### **03-06 Vote des taux des taxes directes locales**

##### **03-07 Prix de vente de l'eau**

##### **03-08 Rapport sur l'eau 2018**

##### **03-09 Subventions communales**

03-09-01 Subvention association La Clef

03-09-02 Subventions activités culture loisirs divers

03-09-03 Subventions activités sportives

03-09-04 Subventions scolaires

##### **03-10 Taxes de location des compteurs d'eau**

##### **03-11 Bilan des cessions et acquisitions foncières 2018**

##### **03-12 Tarifs Atout sport vacances été 2019 – nouvelles grilles tarifaires**

##### **03-13 Travaux de VRD et aménagement qualitatifs – travaux de rénovation de la mairie – autorisation d'ester en justice pour une requête en référé expertise**

#### **POINT 04 – URBANISME**

**04-01 Fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le Syndicat Mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben et création du Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental**

#### **POINT 05 – DIVERS**